

# Chili

## I. Couverture institutionnelle

Les statistiques publiées sous le titre *Statistiques bancaires – Comptes des banques* sont établies sur une base annuelle et se réfèrent à l'année civile (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre).

Dans le tableau 1, les données se rapportent aux 26 entités bancaires autorisées à mener des affaires selon la loi bancaire du Chili : banques domestiques et banques étrangères (9 filiales et 4 succursales).

La catégorie « Ensemble des banques » est la même que la catégorie « Banques commerciales ». Il n'y a pas de caisses d'épargne au Chili.

Dans le tableau 2, les autres institutions financières se réfèrent aux Coopératives d'épargne et de crédit (*Cooperativas de Ahorro y Crédito*), supervisées par la Surperintendance des Banques.

Les fonds de pension et les fondations sont gérés par les gestionnaires de fonds de pensions (AFP). La loi exige que la comptabilité et la gestion des fonds soient distinctes de la comptabilité de l'AFP. Les données fournies pour *total actifs ou passifs* et pour le *total actifs financiers* sont des valeurs nettes distinctes qui sont totalement indépendantes du capital de l'AFP. Les fonds de pension ne peuvent être investis que dans des titres financiers spécifiquement prévus par la loi. Les investissements sont diversifiés par instrument, émetteur, secteur économique et catégorie de risque, entre autres.

La liste de toutes les entités financières sous la supervision de la Surperintendance des Banques et des Institutions Financières est disponible sur le site [www.sbif.cl/sbifweb/servlet/ConozcaSBIF?indice=7.5.1.1&idContenido=483](http://www.sbif.cl/sbifweb/servlet/ConozcaSBIF?indice=7.5.1.1&idContenido=483).

## II. Couverture géographique et degré de consolidation

Les succursales et les filiales des banques étrangères exerçant des activités au Chili sont incluses, mais les succursales des banques nationales opérant à l'étranger ne sont pas incluses.

Les données sont présentées sur une base individuelle, à savoir, les transactions et la position des banques domestiquement contrôlées sont consolidées avec leurs succursales. À partir de décembre 2008, les données sont présentées sur une base consolidée – à savoir : les filiales et les succursales à l'étranger sont incluses.

## III. Description succincte des activités des banques

Selon l'article 69 de la loi bancaire du Chili, les banques sont autorisées à effectuer les opérations suivantes : recevoir des dépôts et conclure des conventions de compte courant bancaire, émettre des bons et des obligations sans garantie spéciale, consentir des prêts,

escompter des billets de change, billets à ordre et autres documents représentant un titre de créance, émettre des lettres de crédit, acquérir, céder ou transférer des papiers commerciaux, octroyer des crédits couverts par une garantie hypothécaire, effectuer des recouvrements, des paiements et des transferts de fonds, effectuer des transactions de change, sous réserve des dispositions légales, organiser leurs compagnies affiliées, exercer des fonctions fiduciaires, agir en tant qu'agents financiers pour des institutions et des entreprises, et fournir des services consultatifs financiers. Pour une liste plus détaillée des activités, voir l'article 69 de la loi sur les banques ([www.sbif.cl/sbifweb/internet/archivos/ley\\_1102.pdf](http://www.sbif.cl/sbifweb/internet/archivos/ley_1102.pdf)).

Les activités de prêts effectuées par les banques commerciales peuvent être récapitulées de la façon suivante :

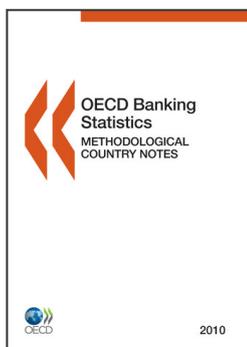
- Prêts : prêt commercial, y compris commerce extérieur; prêt au logement avec garantie hypothécaire; prêt à la consommation ; et prêt interbancaire.
- Titres non-dérivés.
- Instruments dérivés.

Les banques effectuent des opérations de dépôts avec des particuliers, des entreprises et d'autres banques. Les dépôts à vue sont entièrement garantis par la Banque centrale et les dépôts à terme sont garantis par l'État jusqu'à environ 3 600 USD.

À partir de 2009, le compte de résultats et les données de bilans sont fondés sur les normes IAS/IFRS.

#### IV. Sources

Les statistiques publiées sous le titre *Statistiques bancaires – Comptes des banques* proviennent de la Superintendance des Banques (*Superintendencia de Bancos e Instituciones Financieras*), de la Superintendance des Pensions (*Superintendencia de Pensiones*) et de la Banque centrale. Les données des Comptes de résultats et des bilans sont publiées sur le site Internet de la Superintendance des Banques. ([www.sbif.cl](http://www.sbif.cl)).



Extrait de :

## OECD Banking Statistics: Methodological Country Notes 2010

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264089907-en>

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Chili », dans *OECD Banking Statistics: Methodological Country Notes 2010*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/bank\\_country-200-6-fr](https://doi.org/10.1787/bank_country-200-6-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).